SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 23 DECEMBRE 2013

Assemblée
M. Helson, Bourgmestre, Président
MM. Lottin, Chintinne, Mathieu, Mmes Delhez et Morue-Pierart, Echevin(e)s
MM. Lasseaux, Genard, Halloy et Hennin, Mme Diez-Burlet, M. Lechat, Mme Scieur, MM. Pauly, M. Helson et Hubert, Mme Barthélemy-De Muynck, MM. Gysels et Massaux Conseiller(e)s
M. Paquet, Président du Conseil de l'Action Sociale
A.M. Halin, Directrice Générale f.f.

Mmes Lara Flament et Vérane Parmentier, Conseillères communales, se sont fait excuser.
Mme Catherine De Muynck-Barthélemy est sortie pour le point 10.
Tous les points ont été votés à l'unanimité des membres présents, à l'exception du point 5.

La séance est ouverte à 18 H 30.

Le conseil,

1. A- Résolutions de la séance du 28 novembre 2013 - Approbation - Décision –

Après en avoir entendu lecture par Madame la Secrétaire communale f.f., approuve les résolutions de la séance du 28 novembre 2013.

1. B- Rapport sur l'administration et les affaires communales pour l'année 2013 - Information

B. Prend connaissance du rapport sur l'administration et les affaires communales pour l'année 2013.
Mme la Directrice générale ff. remercie les agents pour le travail accompli en 2013. Les membres du Conseil communal s'associent à ces remerciements.

2. Finances communales - Budget CPAS 2014 - Approbation - Décision

Approuve le budget 2014 du CPAS (services ordinaire et extraordinaire), arrêté comme suit :
- Recettes ordinaires : 6.159.778,23 €
- Dépenses ordinaires : 6.159.778,23 €
- Recettes extraordinaires : 405.500,00 €
- Dépenses extraordinaires : 405.500,00 €

3. Finances communales - Dotations communales au CPAS, à la Police et au Foyer d'Action culturelle - Approbation - Décision

Subvention C.P.A.S. – 2014
ATTENDU qu'il appartient au Conseil communal d'examiner et d'approuver le budget communal de l'exercice 2014, contenant le crédit relatif à la dotation au Centre Public d'Aide Sociale;
VU que le budget du Centre Public d'Action Sociale n'a pas encore été arrêté et approuvé par le Conseil de l'Action Sociale;
REVU les dispositions de la loi organique des CPAS et des autres dispositions légales en matière de comptabilité communale;
A R R E T E :
Article 1 : Le crédit relatif à la dotation ordinaire de la Commune de FLORENNES au Centre Public d'Aide Sociale - article 834/435-01 - est fixé pour 2014 à 1.566.353,70 €.
Article 2 : Une expédition de la présente délibération sera annexée au budget communal 2014 et transmise à M. le Directeur financier, pour information.

Subvention zone de police "FLOWAL" – 2014
ATTENDU qu'il appartient au Conseil communal d'examiner et d'approuver le budget communal de l'exercice 2014, contenant le crédit relatif à la dotation à la zone de police FLOWAL;
ATTENDU que les dotations des communes de Walcourt et Florennes sont fixées au départ des montants de la dotation fédérale;
VU que le budget de la zone de police "FLOWAL" n'a pas encore été arrêté et approuvé par le Conseil de police.
REVU les dispositions de la loi du 07/12/1998 et des circulaires ministérielles en matière de nouvelle police intégrée;
A R R E T E :
Article 1 : Le crédit relatif à la dotation ordinaire de la Commune de FLORENNES à la zone de police FLOWAL - article 330/435-01 - est fixé pour 2014 à 1.028.703,17 €.
Article 2 : Une expédition de la présente délibération sera annexée au budget communal 2014 et transmise à M. le Directeur financier, pour information.

Subvention FAC - 2014
REVU sa délibération du 26/01/2000, approuvant le Contrat Programme avec le Foyer d'Action Culturelle, d'une subvention de base de 52.087,83 €, soit celle de 1999;

ATTENDU qu'il y a lieu de fixer, pour l'exercice 2013, le montant de la subvention à octroyer, conformément aux dispositions dudit Contrat Programme;
REVU la subvention de l'année 2014, soit 67.320,00 €;
CONSIDERANT que, pour 2014, celle-ci peut être fixée au montant de 70.039,00 €;
REVU les dispositions en matière de dépenses de transfert, contenues dans la circulaire du 23/10/2009, de Mr. le Ministre de la Région Wallonne, en charge des Affaires Intérieures et de la Fonction Publique;
Sur proposition du Collège communal,
A R R E T E :
Article 1: La subvention pour l'exercice 2014 à attribuer au Centre culturel local, est fixée à 70.039,73 €.
Article 2: Un crédit de même montant sera inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2014, à l'article 76201/445-01.
Article 3: Une expédition de la présente délibération sera adressée pour information à Monsieur le Directeur financier.

4. Finances communales - Un douzième provisoire pour l'année 2014 - Approbation - Décision

CONSIDERANT que le Budget communal pour l'exercice 2014 n'a pas encore pu être établi et arrêté dans les délais légaux;
ATTENDU qu'il y a lieu de pouvoir disposer des crédits provisoires nécessaires pour le règlement des dépenses obligatoires ainsi que celles indispensables pour assurer la vie normale des établissements et services communaux;
REVU l'article 14 de l'arrêté royal du 02.08.90 portant règlement général de nouvelle comptabilité générale, et l'article L1311-3 du CDLD;
Sur proposition du Collège communal, à l'unanimité des membres présents;
A R R E T E
Article 1 - Le Collège communal est autorisé à engager pour l'exercice 2014, les crédits nécessaires à concurrence d'un douzième des crédits prévus au budget de l'exercice 2013, dans les limites de l'article 14§2 de l'A.R. du 02.08.90.

5. Finances communales - Budget 2014 - Services ordinaire et extraordinaire - Approbation - Décision

Par 11 voix Pour (U 11 C, PS et ECOLO), 1 Abstention (M. GYSELS) et 7 voix Contre (Contact 21 et Alternative 2020), marque son accord sur le budget ordinaire et extraordinaire pour l'année 2014.

SERVICE ORDINAIRE
Exercice propre Recettes 12.076.906,66
Dépenses 12.059.274,27 Résultats : 17.632,39
Exercice antérieurs Recettes 1.963.292,60
Dépenses 23.480,32 Résultats : 1.939.812,28
Prélèvements Recettes 0,00
Dépenses 0,00 Résultats : 0,00
Global Recettes 14.040.199,26
Dépenses 12.082.754,59 Résultats : 1.957.444,67

SERVICE EXTRAORDINAIRE
Exercice propre Recettes 2.958.812,13
Dépenses 2.330.397,13 Résultats : 628.415,00
Exercice antérieurs Recettes 211.573,35
Dépenses 211.573,35 Résultats : 0,00
Prélèvements Recettes 221.585,00
Dépenses 850.000,00 Résultats : -628.415,00
Global Recettes 3.391.970,48
Dépenses 3.391.970,48 Résultats : 0,00

Après lecture de l'analyse par M. l'Echevin Claudy Lottin, M. le Conseiller Stéphane Lasseaux estime qu'il reste des zones d'ombre (augmentation frais personnel, dotation CPAS, Police).
Service ordinaire
Il reconnaît que le budget affiche un boni de 30.000 €, mais trouve celui-ci très faible, c'est-à-dire juste en équilibre. Il ne faut donc tolérer aucun dérapage. Il souligne que certaines recettes ne sont pas maîtrisées (IPP).
Il a l'impression d'avoir été entendu, mais pas écouté, car à la dernière MB, on a parlé énergie (mazout), mais on a remis la même enveloppe que l'an dernier au budget.
Service extraordinaire
Il souligne que le parent pauvre est l'enseignement, alors que le football de Flavion a coûté 120.000 € en plus.
M. l'Echevin Grégory CHINTINNE fait remarquer qu'au niveau de l'enseignement, des choses importantes ont été faites (école de Morville) et qu'en ce qui concerne le sport, il faut attendre un peu que la RCA se mette en place.
M. Lasseaux signale que la RCA ne fera pas la politique sportive. C'est le Collège qui doit lui insuffler.
Il fait également remarquer que la salle St-Pierre, à elle seule, englobe 30 % du montant global de l'investissement, ce qui représente 463.000 € sur le dos des citoyens, et il craint que le coût augmente encore.
En voirie, il estime que 185.000 € ne soit pas suffisant pour assurer la sécurité des citoyens (avant, 300 à 400.000 €).

M. le Conseiller Vincent MATHIEU fait remarquer qu'un budget sport a été inscrit pour la Palette St-Louis, à Rosée, sur fonds propres, et souhaiterait disposer de plus d'argent.
En voirie, un subside de 2.000.000 € est prévu, pour les quatre prochaines années. Un choix a donc dû être fait pour 2014.
M. Lasseaux s'interroge sur les financements (ex : vente du bâtiment, Place de l'Hôtel de Ville, 14), alors qu'il fut un temps question de logements sociaux.
M. le Bourgmestre Pierre HELSON rétorque que s'il y a une proposition des Habitations de l'Eau noire, on leur vend le bâtiment.
M. Lasseaux signale qu'en raison de toutes ces remarques, son groupe vote contre le budget.
M. le Bourgmestre tient à revenir sur les points suivants :
- au niveau énergie, un système d'équipement sur les véhicules sera bientôt mis en fonction. Il y aura également une sensibilisation du personnel (chauffage), mais il souligne que les communes ont de grosses dépenses (transfert Police, CPAS,...)
- les instances supérieures nous chargent, mais sans nous donner les moyens.
Malgré la situation, on garde notre personnel (on a même statutarisé).

6. Règlement communal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes sur les marchés publics et le domaine public - Approbation - Décision

Arrête le règlement communal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes sur les marchés publics et le domaine public.

7. Règlement - Redevance - Utilisation des bornes en alimentation électrique - Modification des taux et libellés - Approbation - Décision

Arrête le règlement communal-Redevance-Utilisation des bornes en alimentation électrique.
Il sera d'application après le délai de publication, et ce, jusqu'à l'exercice 2018 inclus.

8. Règlement-redevance - Droit de place au marché - Modification des taux et libellés - Approbation - Décision

Arrête le règlement communal-Redevance-Droit de place au marché, d'application après le délai de publication, et ce, jusqu'à l'exercice 2018 inclus.

9. A- Renouvellement - Prime pour l'amélioration énergétique des logements - Exercice 2014 - Approbation - Décision –

Arrête le règlement communal - Prime pour l'amélioration énergétique des logements-Exercice 2014, comme suit :
INVESTISSEMENT PRIME DE BASE REVENU MODESTE REVENU PRECAIRE
ISOLATION 100,00 eur 130,00 eur 150,00 eur

9. B- Règlement de taxe sur les secondes résidences

Vu l'Arrêté ministériel annulant la délibération du 5/11/2013, se rapportant à la taxe sur les secondes résidences;
Attendu que la Commune de Florennes n'a ni camping ni kots d'étudiants et qu'il n'y a pas lieu d'avoir un tarif pour ces catégories, comme le prévoit la circulaire du budget;
Attendu que le Collège communal n'a jamais eu l'intention de faire le recensement de caravanes dans les campings ou kots d'étudiants;
Revu également l'article 2 de son règlement, comme le prévoir l'Arrêté ministériel;
Décide :
D'arrêter le règlement de taxe sur les secondes résidences 2014 à 2018 inclus.

10. Florennes et Corenne - Vente d'excédents de voirie - Accord de principe - Décision

Madame la Conseillère BARTHELEMY, étant intéressée dans ce dossier, quitte la séance pour ce point.
Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;
Considérant que M. et Mme Geoffray DETHISE souhaitent acheter un excédent de voirie devant leur maison, rue de l'Abbé Dessomme, 18, pour une superficie de 128 m²;
Considérant que M. et Mme Eric DE MUYNCK souhaitent acheter un excédent de voirie à côté de leur maison, rue Jean Jor, 6, pour une superficie de 175 m²;
Considérant que ces deux terrains sont situés en zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur;
Considérant qu'une estimation ainsi qu'une enquête publique doivent encore être réalisées pour chacun des biens;
Considérant la situation financière de la Commune;
A l'unanimité des membres présents,
Décide :
Article 1er
De marquer son accord sur la vente des biens situés à Florennes et Corenne, non cadastrés, pour une contenance de 128 m² et 175 m².
Article 2
De procéder à la vente des biens désignés à l'article 1er selon la procédure de gré à gré.
Article 3
De charger le Collège communal de l'exécution de la présente décision.

Le Huis-clos est prononcé à 19 H 47

La séance est levée à 20 H 05.

Par le conseil:

La Directrice Générale f.f., Le Président,

Anne-Marie HALIN **Pierre HELSON**